

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	54	59
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 26/06/2023		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 07 JUIL. 2023		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 07 JUIL. 2023		
Objet : Mise en place d'un accélérateur REV 3 à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes		

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

SEANCE DU 04 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 4 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M.Alain LOCOCHE, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER**, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD*, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUITS, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.Guislain CAMBIER, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, Mme Anita LEFEVRE, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, M.Elio PELINI, M.Olivier YZANIC, M.Bernard BEAUFORT, M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Dominique FONTAINE, M.Georges BROXER, Mme Chantal JACMAIN, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Danièle DRUESNES, Mme Catherine HENNEBERT, M.Francis DUPIRE, M.Freddy DOLPHIN, M.André FREHAUT,

Etaient excusé(e)s : M.Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, M.Gautier MEAUSOONE, Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.David BEAUMONT, Mme Zahra GHEZZOU

*Alain Gerard a participé à partir du vote de la délibération 49-2023

**Mme Hélène DUMORTIER a participé à partir du vote de la délibération 49-2023

54-2023 : Objet : Mise en place d'un accélérateur REV 3 à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Depuis 10 ans, la Région Hauts-de-France et la CCI Hauts-de-France ont choisi d'unir leurs forces pour favoriser la transition écologique de la région et promouvoir une économie durable et connectée. Elles ont conjointement lancé la démarche « Rev3 », une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et numérique.

REV 3 signifie développement durable et plus précisément : énergies renouvelables, efficacité énergétique, réseaux intelligents, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, bâtiment, mobilité, bio économie....

Ce dispositif s'intègre dans les enjeux et les nouveaux modèles économiques. C'est un outil de proximité au bénéfice du territoire sur lequel le tissu industriel local capte la majorité des emplois.

Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de la troisième révolution industrielle et l'ancrage territorial des projets est essentiel dès lors qu'il garantit la création d'emplois.

Suite à la présentation de ce dispositif aux 4 EPCI de l'arrondissement en date du 30/05/2023, à la sollicitation de partenariat financier de la CAMVS reçue par courrier du 11/04/2023 qui porte un intérêt pour cette démarche et souhaite la mettre en application sur le territoire en développant un accélérateur REV3 :

Cette démarche permettra de :

- Favoriser la création d'entreprise
- Favoriser la transformation des modèles économique, des modes de consommation et de production.
- Soutenir l'émergence et la croissance des jeunes entreprises, désireuses de booster leurs projets dans tous les domaines.

Le programme accélérateur REV3 aidera une promotion de 6 à 12 jeunes entreprises à donner un « coup de boost » à leurs projets en leur fournissant, un accompagnement renforcé et personnalisé sur six mois, qui proposera notamment :

- Des ateliers et des formations pour définir son projet, identifier ses marchés et ses futurs clients et partenaires.
- Un accès au marché facilité grâce à une mise en réseau avec notre écosystème, nos partenaires, des experts thématiques et des conseillers à l'international.
- Une pédagogie de travail facilitant l'intelligence collective.
- Une aide à la recherche de financement.
- L'expertise de coachs qui vous guident dans toutes les étapes de votre projet.

Le coût global est estimé à 72 000 €. Il s'appuie sur l'expertise de la CCI Grand Hainaut. La proposition de répartition du co-financement est la suivante :

- CCI Grand Hainaut : 36 000 €
- CAMVS : 21 000 €
- CCSA : 5 000 €
- 3CA : 5 000 €
- CCPM : 5 000 €

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver la mise en place, sur le territoire, d'un accélérateur REV3, co-financé et co-porté par la CAMVS, la CCSA, la 3CA, la CCPM et la CCI. Il est précisé que le cout pour la CCPM sera de 5 000 € sur un an.
- De signer une convention avec la CCSA, la 3CA, la CAMVS et la CCI Grand Hainaut pour co-porté et co-financé un accélérateur REV 3 à destination des jeunes entreprises sur le territoire de l'arrondissement d'Avesnes
- D'inscrire les crédits du budget supplémentaire 2023
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier, notamment la convention de partenariat avec la CCI

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
59		

Décide :

- D'approuver la mise en place, sur le territoire, d'un accélérateur REV3, co-financé et co-porté par la CAMVS, la CCSA, la 3CA, la CCPM et la CCI. Il est précisé que le cout pour la CCPM sera de 5 000 € sur un an.
- De signer une convention avec la CCSA, la 3CA, la CAMVS et la CCI Grand Hainaut pour co-porté et co-financé un accélérateur REV 3 à destination des jeunes entreprises sur le territoire de l'arrondissement d'Avesnes
- D'inscrire les crédits du budget supplémentaire 2023
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier, notamment la convention de partenariat avec la CCI

Fait et délibéré le 4 juillet 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **07 JUIL. 2023**
- De la publication le : **07 JUIL. 2023**

Le président
Guislain CAMBIER

le secrétaire
Erleu FRANCOIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230704-54_2023DEL-DE